

PROTOCOLE SANITAIRE DES COMPÉTITIONS



Entrée en vigueur : à partir du 7 octobre

Ce protocole permet une reprise de la pratique en compétition du karaté et des disciplines associées dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

IDENTIFICATION D'UN RÉFÉRENT SANITAIRE

Lors de toute compétition, un référent sanitaire doit être désigné. Il a pour missions :

- D'être en relation avec l'organisateur de la rencontre
- De s'assurer de l'information des équipes sur les mesures sanitaires en vigueur.
- De s'assurer de la dotation et du déploiement des moyens nécessaires à l'application des mesures sanitaires en vigueur
- Evaluer sur le terrain les risques spécifiques et définir les actions correctives / préventives nécessaires.
- D'assurer le pilotage opérationnel de la rencontre au plan sanitaire.
- D'informer l'organisateur de tout comportement contraire au respect du plan sanitaire afin que celui-ci régle.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES (PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA MANIFESTATION)

- Respecter la **distanciation physique d'1 mètre** entre les personnes ou groupes de personnes d'un même foyer
- De faire respecter le **port d'un masque obligatoirement** par toute personne à partir de l'âge de 11 ans à l'intérieur et à l'extérieur en cas de risque de rupture de la distanciation physique.
- Se laver et se désinfecter les mains régulièrement

ACCUEIL DU PUBLIC

- La gestion des flux **à l'arrivée et au départ** ainsi que le placement des publics (en tribune ou sans tribune) doivent être aménagés pour garantir la **distanciation physique**.
- **Le port du masque est obligatoire**

SURFACE DE COMBAT

- Les organisateurs et la Table Centrale portent le **masque en permanence**.
- Du **matériel de désinfection** sera mis à disposition sur les tables d'arbitrage, la table centrale et à l'accueil.

Les conditions de rassemblements ainsi que les recommandations sont élaborées sur la base des connaissances actuelles à date, elles sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.

ARBITRES

- Les arbitres se verront munir d'une **paire de drapeaux personnels** (dans la mesure du possible) ainsi que de leur matériel de pratique.
- Tous les arbitres portent un **masque** excepté les arbitres présents sur le tatami (cela concerne les arbitres de coins ainsi que l'arbitre présent sur la surface de combat).

COMPÉTITEURS ET ENCADRANTS

- Les encadrants et les compétiteurs portent une **tenue personnelle propre et lavée**.
- Aucun prêt de matériel ne sera effectué par l'organisateur.**

En chambre d'appel :

- Les compétiteurs et les coaches sont **masqués et vêtus de leur tenue de compétition**. Le compétiteur peut ôter son masque pendant l'échauffement (le coach garde son masque).

Dans l'aire de compétition :

- Les compétiteurs et les coaches doivent **obligatoirement se désinfecter les mains** en entrant sur l'aire de compétition.
- Les compétiteurs utilisent leur **matériel personnel** (serviette, gourde...) et rangent leurs affaires dans leur sac fermé qu'ils garderont pendant toute la durée de compétition.
- Les pratiquants ne retirent leur masque qu'au moment d'entrer sur le tatami et le remettent en sortant du tatami.
- Il est fortement conseillé au coach de **garder son masque** pendant le combat.
- Des conditions spécifiques peuvent être imposées par l'organisateur.

REMISE DES MÉDAILLES

Les remises de médailles s'effectueront en respectant les recommandations d'hygiène :

- Port du masque obligatoire** pour l'ensemble des athlètes de plus de 11 ans présents à la remise des médailles.
- Pas de serrages de mains**
- Une **distance minimale d'1 mètre** entre les personnes doit être respectée dans la mesure du possible.
- Sens de circulation** défini : entrée – sortie des athlètes médaillés